



DECISION N° 2014.0140/DC/SEESP du 9 juillet 2014 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant

- **La recommandation en santé publique « Dépistage systématique de la thrombophilie avant une primo-prescription de contraception hormonale combinée » ;**
- **Les synthèses et recommandations « Dépistage systématique de la thrombophilie avant une primo-prescription de contraception hormonale combinée ».**

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 09 juillet 2014,

Vu les articles L.161-37 et R. 161-71 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

- Le document intitulé « Recommandation en santé publique Dépistage systématique de la thrombophilie avant une primo-prescription de contraception hormonale combinée », ci-joint, est adopté.
- Le document intitulé « Synthèse et Recommandations Dépistage systématique de la thrombophilie avant une primo-prescription de contraception hormonale combinée », ci-joint, est adopté.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Haute Autorité de Santé.

Fait le 9 juillet 2014

Pour le collège,
le président,
Pr Jean-Luc Harousseau
signé